

Qui n'a pas entendu parler du « Dalloz » ? Devenu nom commun, ce patronyme sonne comme la référence en matière de codes et de publications juridiques. C'est à 21 ans que Désiré Dalloz, juriconsulte, forme le projet de ce travail immense qu'est le répertoire de jurisprudence qui va immortaliser son nom.

Désiré DALLOZ

**Né Victor Alexis Désiré DALLOZ le 12 août 1795
(25 thermidor an III de la République) à 8h du matin à Septmoncel Jura 39
Source acte n° 70 – aimablement transmis par les AD39**

Décédé le 12 janvier 1869 à Paris



Auteur du Répertoire de législation, de doctrine et de jurisprudence, son œuvre est considérable.

A sa naissance, son père est négociant en pierres précieuses et maire de Septmoncel. Après sa scolarité à l'école du village, il étudie à Saint-Claude où il est un brillant collégien. Cependant, dès l'âge de 14 ans, il entre comme clerc chez un Me Bavoux avoué à Saint-Claude. Sur les conseils de ses proches, deux ans plus tard, il monte à Paris pour étudier le droit. Il collabore au *journal des audiences de la cour de cassation et des cours d'appel*. Son talent est tel qu'on lui en confie la direction en 1816, alors qu'il a tout juste 21 ans.

Avocat dès 22 ans, ses plaidoiries sont remarquées.

Nommé avocat et inscrit au Barreau de la cour royale de Paris, il prête serment le 11 août 1817. Ses plaidoiries sont remarquées dans les procès d'assise où se jugent les multiples complots politiques de la révolution contre Louis XVIII.

En 1823, par ordonnance royale, il est nommé avocat à la Cour de cassation et aux conseils du Roi. C'est ainsi qu'il prend part soit en tant qu'avocat plaidant, soit comme conseil, à de nombreuses causes remarquables. Outre ses plaidoiries, il commence à publier la *Jurisprudence générale du Royaume*.

Désiré Dalloz, qui allie remarquablement le don de la synthèse claire avec l'art de l'analyse jusqu'au petit détail, a le profil idéal pour ce genre de publication. Il possède le sens du service commun et se fait un éclaircur dévoué à la cause publique avec une autorité naturelle, empreinte de la modestie inhérente à sa nature perfectionniste.

Homme savant, pragmatique et rigoureux, estimé de ses pairs, ses interventions sont toujours remarquées. Ainsi tout naturellement on le retrouve président de l'Ordre des avocats près de la Cour de cassation en 1836. Il a 41 ans. Il en démissionnera deux ans plus tard.



Député du Jura réélu de 1837 à 1848

La vie politique l'intéresse et le voilà brillamment élu député du Jura en 1837, réélu en 1839, 1842 et 1846. Il siège à droite, parmi les conservateurs au parlement où ses interventions sont très écoutées et apportent un éclairage pertinent. Son comportement est toujours digne et courtois avec ses collègues qui reconnaissent en lui une clarté de réflexion et un ascendant naturel en toutes situations.

Il se retire de la vie politique après la révolution de 1848.

Bien que peu présent dans sa région natale, il contribue à améliorer le réseau routier jurassien pour lequel, de 1847 à 1848, il fait attribuer des subventions par l'Etat.

Fondateur avec son frère de la maison d'édition Dalloz dès 1824

En 1832, avec l'aide de son frère **Armand dit Le Jeune**, ils lancent le Répertoire méthodique et alphabétique de tous les codes publiés sous l'Empire en 12 volumes. Leur maison d'édition publie sous un format pratique : les petits Codes Dalloz, dont le Code Civil est le plus connu.

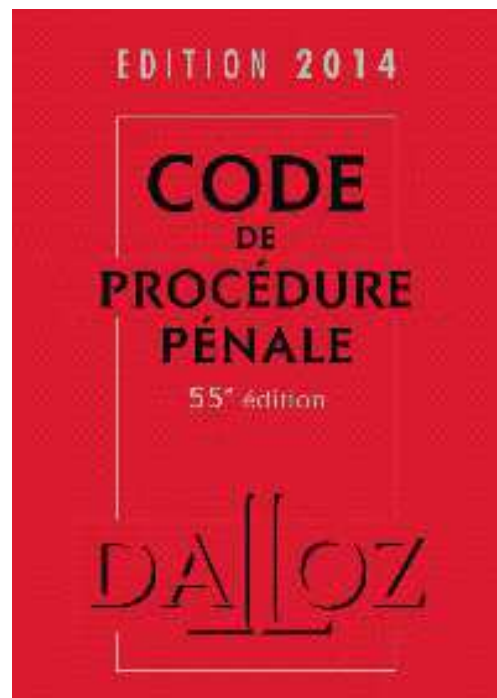
Face à une organisation judiciaire qui se perfectionne, la jurisprudence prend un rôle accru. Cet organisateur méthodique et rigoureux veut réunir et classer dans l'ordre indiqué par la loi, tous les arrêts rendus sur la matière, rapprocher les décisions similaires et en faire ressortir les analogies ou les différences. Soucieux que son œuvre soit la référence éclairante et incontournable, il applique à chaque volume la trilogie : la législation, la doctrine, la jurisprudence.

Son épouse Caroline, petite-fille d'un écrivain éditeur, est aussi sa collaboratrice dévouée.

Frappé par la paralysie, Désiré passe les vingt dernières années de sa vie dans un fauteuil, cependant il demeure un infatigable travailleur de l'esprit, remarquable encyclopédiste du droit français.

A son décès, en 1869, il est inhumé au cimetière du **Père Lachaise**.

Les deux fils de Désiré, Edouard et Paul, continueront les éditions Dalloz.



Sources :

<http://www.septmoncel.fr/contenu/decouvrir/desire-dalloz.php>
http://www.assembleenationale.fr/sycomore/fiche.asp?num_dept=17587

